

Réunion Ministérielle sur la Stratégie de Solutions Globales pour les réfugiés rwandais

Communiqué conjoint

Le 2 Octobre 2015, une réunion ministérielle a été organisée au siège du HCR à Genève pour discuter de l'état de mise en œuvre de la stratégie de solutions globales pour les réfugiés rwandais et examiner les questions clés et les étapes vers la finalisation de la stratégie de solutions globales.

Les ministres des principaux pays d'accueil des réfugiés rwandais, à savoir l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la République Démocratique du Congo, le Kenya, le Malawi, l'Ouganda, le Mozambique, la République du Congo, l'Afrique du Sud, la Zambie et le Zimbabwe), le pays d'origine (Rwanda), et le HCR (Haut-Commissaire Assistant Chargé de la Protection, Directeur du Bureau Régional pour l'Afrique) ont participé à la réunion et ont fait les conclusions suivantes:

1. Les participants rappellent les conclusions de la réunion ministérielle sur la stratégie de solutions globales sur les réfugiés rwandais qui a s'est tenue à Prétoria, en Afrique du Sud en Avril 2013. Ils réaffirment leur engagement à mettre fin à la situation des réfugiés rwandais qui ont fui leur pays avant le 31 Décembre 1998 et pour garantir des solutions durables appropriées.
2. Reconnaissant que les Etats sont a différents stades de mise en œuvre de la stratégie de solutions globales et la nécessité d'adopter une approche différenciée, les participants s'engagent à mettre en œuvre les principaux éléments de la stratégie et à la finaliser le plus tôt possible et en tout état de cause, au plus tard le 31 Décembre 2017.
3. Les participants apprécient que a la lumière de la recommandation du HCR aux Etats de la cessation pour ce groupe de réfugiés, le HCR ne sera plus en mesure de soutenir opérationnellement cette population après Décembre 2017, à l'exception de la finalisation des activités convenues conjointement.

Sur le rapatriement volontaire :

4. Tenant compte des efforts visant à promouvoir le rapatriement volontaire depuis l'adoption de la stratégie de solutions globales, les participants conviennent que les retours organisés prendront fin au 31 Décembre 2016.
5. Avant cette date, les participants vont intensifier le dialogue avec les réfugiés rwandais sur les possibilités de bénéficier du rapatriement volontaire organisé, notamment par des campagnes de sensibilisation, et de veiller à ce que les réfugiés soient en mesure de prendre des décisions informées et librement consenti sur le retour.
6. Les participants chercheront à identifier tous les réfugiés concernés avant la fin Janvier 2016, en vue d'identifier des solutions appropriées, sauf s'il y a des contraintes opérationnelles exceptionnelles.
7. Le Gouvernement du Rwanda garantit le retour et la réintégration en toute sécurité et dans la dignité de tous les réfugiés, et prendra toutes les mesures nécessaires à cette fin.

Sur l'intégration locale :

8. Les participants s'engagent à redoubler d'efforts pour faciliter les possibilités d'intégration locale pour ceux qui souhaitent rester dans le pays d'asile.
9. Les participants exploreront l'acquisition d'un statut juridique alternatif en renonçant ou en diminuant les frais y relatifs et en facilitant les procédures administratives. Le gouvernement du Rwanda s'engage à fournir des passeports nationaux aux réfugiés qui en ont besoin, en conformité avec la loi.
10. Les participants reconnaissent la nécessité d'empêcher que les anciens réfugiés se retrouvent sans statut juridique ou risquent de devenir apatrides et conviennent de prendre toutes les mesures possibles, y compris l'exploration de l'acquisition de la citoyenneté, pour éviter une telle situation.
11. Les participants appellent à une collaboration étroite entre les gouvernements, le HCR et l'Union Africaine, sur les questions telles que la documentation, les solutions locales et la citoyenneté.

Sur le processus d'exemption:

12. Les participants réaffirment la nécessité d'éviter les procédures d'exemption de grande envergure en identifiant des solutions alternatives pour les réfugiés.
13. En cas de besoin, les participants invitent le HCR à aider les États à élaborer et à mettre en œuvre des procédures d'exemption qui sont justes et efficaces.
14. Les participants conviennent que, pour les personnes qui n'ont plus besoin d'une protection internationale, une phase de transition sera appliquée, au cours de laquelle des solutions durables seraient activement poursuivies et l'assistance serait progressivement réduite. Cette période devrait se terminer au plus tôt possible mais en tout cas au plus tard le 31 Décembre 2017.
15. Les participants conviennent en outre que la protection internationale continuera à être fournie pour les personnes qui en ont encore besoin. Une telle protection continuera jusqu'à ce qu'une solution durable soit trouvée.

Observations finales

16. En étroite collaboration et avec le soutien du HCR, les participants travailleront pour élaborer les plans de travail nécessaires pour finaliser la stratégie de solution globale des que possible et au plus tard le 31 décembre 2017. Les participants appellent la communauté internationale à soutenir le processus de solutions et le HCR soulèvera cette question dans le contexte de l'Alliance des Solutions.
17. Les participants s'engagent à communiquer régulièrement et à échanger des informations sur les progrès liés aux conclusions ci-dessus et à se réunir à nouveau d'ici la mi-2016.

Genève,

2 Octobre 2015

(Version originale en anglais)